



# Conseil Municipal

## Séance du 02 février 2022

### Compte-rendu

L'an deux mille vingt-deux et le mercredi deux février à dix-sept heures, le conseil municipal de la commune de Sainte Marie s'est réuni exceptionnellement au « réfectoire l'Etoile », sur convocation effectuée en application de l'article L2121-10 du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de monsieur Bruno Nestor AZEROT, maire.

Après l'appel des membres à 17 h00, la séance débute et les **31 membres présents et représentés** ont eu à statuer sur les points suivants :

#### 01- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

**Madame Josette MASSOLIN** est désignée par le conseil en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité des membres présents et représentés.

#### 02- COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

*Rapporteur : Monsieur Joël DACLINAT*

Aucune observation n'étant formulée, le conseil prend acte des décisions prises par monsieur le Maire depuis la précédente séance, à savoir :

- Dix-huit (18) actes portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain :

- 1) l'arrêté n°625-2021/RA en date du 14 décembre 2021, portant sur le terrain situé quartier Belle Etoile - 97230 Sainte Marie et inscrit au cadastre sous le n°49 de la section H et appartenant à monsieur GRANDIN Victor.
- 2) l'arrêté n°626-2021/RA en date 14 décembre 2021, portant sur le terrain situé 1 rue des Limes - Bourg - 97230 Sainte Marie et inscrit au cadastre sous le n°36 de la section B et appartenant à monsieur GRANDIN Victor.
- 3) l'arrêté n°627-2021/RA en date 14 décembre 2021, portant sur les terrains situés rue Schœlcher - Bourg - 97230 Sainte Marie et inscrits au cadastre sous les n°89 et 90 de la section A et appartenant à mesdames RICHER Dominique, Nicole Luce Emmanuelle, Claire Simone Emmanuelle, mesdames KLETTE Mathilde Christiane, Anaïs Simone Amélie, et de messieurs KLETTE Adrien Pierre Guillaume et Jean.

- 4) **l'arrêté n°630-2021/RA en date du 20 décembre 2021**, portant sur le lot n°363 de l'ensemble immobilier « Le Domaine de Sainte Marie » situé lieudit Habitation Anse Azérot et inscrit au cadastre sous les n°006, 150, 272 et 453 de la section I et appartenant à la SCI PATRIMOINE GESTION.
- 5) **l'arrêté n°631-2021/RA en date 20 décembre 2021**, portant sur le terrain situé quartier Bon-Air - 97230 Sainte Marie et inscrit au cadastre sous le n°790 de la section M et appartenant à madame GÉLIE Nathalie.
- 6) **l'arrêté n°632-2021/RA en date 20 décembre 2021**, portant sur le terrain situé quartier Bon-Air - 97230 Sainte Marie et inscrit au cadastre sous le n°791 de la section M et appartenant à madame GÉLIE Nathalie.
- 7) **l'arrêté n°633-2021/RA en date 24 décembre 2021**, portant sur les lots n° 44 et 75 du centre commercial Lassalle situé Cour de l'Alliance - Bourg - 97230 Sainte Marie et inscrit au cadastre sous le n°157 de la section AD et appartenant à monsieur LANGLOIS Éric.
- 8) **l'arrêté n°634-2021/RA en date 20 décembre 2021**, portant sur le terrain situé lieudit Cadran - 97230 Sainte Marie et inscrit au cadastre sous le n°43 de la section P et appartenant à monsieur ERNOULT Marie-Joseph.
- 9) **l'arrêté n°661-2021/RA en date 22 décembre 2021**, portant sur le terrain situé quartier Saint-Jacques - 97230 Sainte Marie et inscrit au cadastre sous le n°1007 de la section D et appartenant à madame CLIO Stéphanie.
- 10) **l'arrêté n°01-2022/RA en date 3 janvier 2022**, portant sur le terrain situé lieudit Fonds saint Jacques Ouest - 97230 Sainte Marie et inscrit au cadastre sous le n°1052 de la section D et appartenant à madame PERASTE Marie Andrée.
- 11) **l'arrêté n°06-2022/RA en date 7 janvier 2022**, portant sur le terrain situé rue de la Liberté – Morne Des Esses - 97230 Sainte Marie et inscrit au cadastre sous le n°128 de la section P et appartenant à monsieur PALCY Arthur.
- 12) **l'arrêté n°07-2022/RA en date 7 janvier 2022**, portant sur le terrain situé lieudit Fonds Saint-Jacques - 97230 Sainte Marie et inscrit au cadastre sous le n°1054 de la section D et appartenant à madame PERASTE Marie Andrée.
- 13) **l'arrêté n°08-2022/RA en date 7 janvier 2022**, portant sur le terrain situé lieudit Mounzi Sud - 97230 Sainte Marie et inscrit au cadastre sous le n°251 de la section I et appartenant à madame PERASTE Marie Andrée.
- 14) **l'arrêté n°09-2022/RA en date 7 janvier 2022**, portant sur le terrain situé 20 Impasse des Cosmonautes - Cité Etoile - 97230 Sainte Marie et inscrit au cadastre sous le n°216 de la section B et appartenant à madame KALEF Paulette.
- 15) **l'arrêté n°28-2022/RA en date 14 janvier 2022**, portant sur les terrains situés 35 rue de la Liberté - Morne Des Esses - 97230 Sainte Marie et inscrit au cadastre sous les n°111 et 1025 de la section O et appartenant à madame PERASTE Marie Andrée.
- 16) **l'arrêté n°33-2022/RA en date 20 janvier 2022**, portant sur le terrain situé 10 allée du Sans Souci - Cité Union - 97230 Sainte Marie et inscrit au cadastre sous le n°156 de la section AC et appartenant aux conjoints SUFFRIN (messieurs NANCY François et SUFFRIN Serge).
- 17) **l'arrêté n°41-2022/RA en date 21 janvier 2022**, portant sur le terrain situé 22 allée du Sans Souci - Cité Union - 97230 Sainte Marie et inscrit au cadastre sous le n°108 de la section AC et appartenant à madame JOSEPH-MATHIEU Sophie.
- 18) **l'arrêté n°42-2022/RA en date 21 janvier 2022**, portant sur le terrain situé 22 avenue Lassalle-Bourg - 97230 Sainte Marie et inscrit au cadastre sous le n°756 de la section E et appartenant à monsieur BRISTOL Sylvain et à madame JOACHIM-ARNAUD Suzy.

**03 - DEBAT SUR LA RÉFORME DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE (PSC) CONCERNANT LA PARTICIPATION OBLIGATOIRE DES EMPLOYEURS TERRITORIAUX AU FINANCEMENT DES GARANTIES DE PSC**

**Rapporteur : madame Sandrine BLAISEMONT**

Les membres du Conseil **prennent acte du débat** sur la réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) relative à la participation obligatoire des employeurs territoriaux au financement des garanties de PSC.

**04 - MISE EN PLACE DU DISPOSITIF DES LDG : LIGNES DIRECTRICES DE GESTION**

**Rapporteur : madame Sandrine BLAISEMONT**

**A l'unanimité des membres présents et représentés, soit 31 voix pour**, le Conseil :

- **approuve** la mise en place des lignes directrices de gestion (LDG),
- **autorise** monsieur le maire à signer tout document nécessaire pour donner suite à cette décision.

**05 - RESILIATION DE LA CONVENTION DE LA MISSION D'INSPECTION ET CONSEIL EN SECURITE AU TRAVAIL ET DE LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE**

**Rapporteur : madame Sandrine BLAISEMONT**

Les membres du Conseil, à **l'unanimité des présents et représentés, soit par 31 voix pour** :

- **approuvent** la rupture de la convention de la mission d'inspection et conseil en sécurité au travail et de la convention d'adhésion au service de médecine préventive avec le centre de gestion,
- **autorisent** monsieur le maire à signer les documents nécessaires pour donner suite à cette décision,
- **autorisent** monsieur le maire à signer ces conventions avec de nouveaux partenaires disposant des compétences requises par la réglementation.

**06 – CREATION DE POSTES AU SEIN DE L'ADMINISTRATION DE LA VILLE**

**Rapporteur : madame Sandrine BLAISEMONT**

Dans la perspective de la nouvelle organisation de l'administration communale initiée depuis 2021, le Conseil décide, à **l'unanimité des membres présents et représentés, soit par 31 voix pour** :

- **de créer** les postes suivants :

Fonctionnaires		
Filière	Intitulé du poste	Nombre de postes
Animation	Adjoint d'animation	2
	Adjoint d'animation principal 2ème classe	8
	Animateur principal de 1ère classe	1
Filière technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	10
Filière administrative	Adjoint administratif principal de 2ème classe	7
	Attaché	3
<b>Total de postes</b>		<b>31</b>

<b>Agents contractuels</b>				
<b>Agents non titulaires</b>	<b>Effectifs budgétaires autorisés</b>	<b>Effectifs pourvus</b>	<b>non pourvus</b>	<b>dont temps non complet</b>
Chargés de mission - contractuels	7	4	0	0
Collaborateur de cabinet	1	1	0	0
Agent spécialisé des écoles maternelles	27	19	8	19
Agent d'accompagnement à l'enfance	19	12	7	12
Agent technique	8	1	7	1
Contrat à durée indéterminée	45	43	0	21
Adulte relais	1	1	0	0
Apprentis	3	0	3	0
<b>Total des agents non titulaires</b>	<b>116</b>	<b>81</b>	<b>35</b>	<b>53</b>

- **de donner tout pouvoir** à monsieur le maire pour les suites à donner à cette décision.

## **07 - RECRUTEMENT DE CONSEILLERS NUMERIQUES AU SEIN DE LA COLLECTIVITE**

**Rapporteur : madame Sandrine BLAISEMONT**

La ville a pour ambition de rapprocher le numérique du quotidien des samaritains. A ce titre, elle envisage de recruter des conseillers numériques en souscrivant à la démarche entreprise par l'Etat, dans le cadre du plan de relance.

Pour ce faire, les conseillers, à **l'unanimité des présents et représentés** :

- **autorisent** monsieur le maire à procéder au recrutement des conseillers numériques ;
- **donnent** tout pouvoir à monsieur le maire pour la signature des documents relatifs à cette décision.

## **08 - RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DANS L'ADMINISTRATION COMMUNALE**

**Rapporteur : madame Sandrine BLAISEMONT**

Afin de faire face aux besoins d'aménagement de la ville, dans le cadre des projets politiques, il y a lieu de recruter des agents contractuels.

A **l'unanimité des présents et représentés, soit 31 voix pour**, les conseillers:

- **approuvent** la possibilité de recourir au recrutement d'agents contractuels ;
- **autorisent** monsieur le maire à procéder au recrutement des agents contractuels ;
- **autorisent** monsieur le maire à signer tout document pour donner suite à cette décision.

## **09 - NOUVEL ORGANIGRAMME DE L'ADMINISTRATION DE LA VILLE**

**Rapporteur : madame Sandrine BLAISEMONT**

Suite au changement de directeur général des services et dans la recherche constante d'amélioration de la qualité du service public, un ajustement des services a été initié en vue de renforcer l'efficacité administrative. De ce fait, il s'est avéré nécessaire de revoir l'organigramme des services.

Les membres du Conseil à **l'unanimité des membres présents et représentés, soit par 31 voix pour** :

- **approuvent** la démarche de changement organisationnel de l'administration communale ;
- **approuvent** le nouvel organigramme des services,
- **autorisent** monsieur le maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

## 10 – REGULARISATION DE LA FIN DE CONCESSION DE LA ZONE ARTISANALE DE REALISATION DES PROJETS

**Rapporteur : madame Rosette-Calixte CHINAMA**

Afin de régulariser la fin de concession de la Zone artisanale de Belle Etoile à la SEMA, les conseillers, à l'unanimité, soit 31 voix pour décident :

- d'inscrire le montant de l'état de sortie de la concession dans le budget de la ville ;
- d'établir une convention d'échelonnement pluriannuel de paiement afin de régulariser la fin de la concession ;
- d'autoriser le maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

## 11 – AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR LA PASSATION DE MARCHES FINALISES EN 2022

**Rapporteur : monsieur Daniel BATAILLE**

Conformément à la procédure réglementaire, à laquelle sont soumis les marchés formalisés, le Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés,

- autorise monsieur le Maire à lancer les consultations pour l'année 2022 des marchés formalisés, selon les modalités prescrites ;
- autorise monsieur le maire à signer les marchés avec les candidats retenus par la commission d'appels d'offres, le jury de concours ou toute autre commission ad hoc ;
- donne tout pouvoir à monsieur le maire pour signer les actes nécessaires aux suites à donner à cette décision.

## 12 – MODIFICATION DE PLAN DE FINANCEMENT DE DIFFERENTS PROJETS

### 12.1 Modification du plan de financement relatif à la réhabilitation du boulodrome de Cité Union.

**Rapporteur : monsieur Jean-Claude BOUDARD**

Par délibération n° 2021-02.06/45 du 02 juin 2021, les membres du conseil avaient validé la 2<sup>nd</sup>e modification du plan de financement des travaux de réhabilitation du boulodrome sis quartier Cité Union.

Suite à la mise en œuvre par CAP NORD, en 2022, d'un fonds de concours à l'attention des communes de son périmètre d'intervention, le Conseil décide à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 31 voix pour :

- d'approuver la troisième modification du plan de financement relatif à la réhabilitation du boulodrome de Cité Union s'élevant à **144.000,00 €** (cent quarante-quatre mille euros) tel que présenté ci-dessous :

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE (ACTC 2020-Programme 2019)	43 200,00 €	30,00 %
ÉTAT (DSIL 2021 – Transition énergétique)	57 600,00 €	40,00 %
CAP NORD MARTINIQUE	36 000,00 €	25,00 %
COMMUNE DE SAINTE MARIE	7 200,00 €	05,00 %
<b>TOTAL</b>	<b>144 000,00 €</b>	<b>100,00 %</b>

- d'autoriser monsieur le maire à solliciter cette aide auprès de CAP NORD, les subventions de la CTM et de l'Etat ayant déjà été contractualisées ;
- d'autoriser monsieur le maire à signer tout document pour donner suites à donner à leur décision.



## 12.2 Modification du plan de financement relatif à la performance énergétique et modernisation de l'éclairage du Stade Claude Gélie sis au quartier Morne des Esses

**Rapporteur : monsieur Guy Sylvestre DRANÉ**

Par délibération n° 2021-02.06/42 du 02 juin 2021, les membres du conseil avaient validé la réalisation et le plan de financement des travaux de performance énergétique et de modernisation de l'éclairage du stade Claude GELIE

Suite à la mise en œuvre par CAP NORD, en 2022, d'un fonds de concours à l'attention des communes de son périmètre d'intervention, le Conseil décide à **l'unanimité des membres présents et représentés, soit 31 voix pour** :

- **d'approuver** la seconde modification du plan de financement relatif à ces travaux, s'élevant à **233.800 €** (deux cent trente-trois mille huit cents euros) tel que présenté ci-dessous :

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE (ACTC 2021-Programme 2020)	88 844,00 €	38,00 %
ÉTAT (DSIL 2021 – Transition énergétique)	116 900,00 €	50,00 %
CAP NORD MARTINIQUE	19 067,00 €	08,15 %
COMMUNE DE SAINTE MARIE	8 989,00 €	03,85 %
<b>TOTAL</b>	<b>233 800,00 €</b>	<b>100,00 %</b>

- **d'autoriser** monsieur le maire à solliciter cette aide auprès de CAP NORD, les subventions de la CTM et de l'Etat ayant déjà été contractualisées ;
- **d'autoriser** monsieur le maire à signer tout document pour donner suites à donner à leur décision.

## 12.3 Approbation seconde modification du plan de financement relatif à la mise aux normes du Salon de recueillement

**Rapporteur : monsieur Franck MOGADE**

Par délibération n° 2021-02.06/44 du 02 juin 2021, les membres du conseil avaient validé la 1<sup>ère</sup> modification du plan de financement des travaux de mise aux normes du Salon de recueillement.

Suite à la mise en œuvre par CAP NORD, en 2022, d'un fonds de concours à l'attention des communes de son périmètre d'intervention, le Conseil décide à **l'unanimité des membres présents et représentés, soit 31 voix pour** :

- **d'approuver** la seconde modification du plan de financement relatif à ces travaux, s'élevant à **345.000 €** (trois cent quarante-cinq mille euros) tel que présenté ci-dessous :

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE (ACTC 2021-Programme 2020)	103 500,00 €	30,00 %
ETAT (FEI 2021)	172 500,00 €	50,00 %
CAP NORD MARTINIQUE	51 750,00 €	15,00 %
COMMUNE DE SAINTE MARIE	17 250,00 €	05,00 %
<b>TOTAL</b>	<b>345 000,00 €</b>	<b>100,00 %</b>

- **d'autoriser** monsieur le maire à solliciter cette aide auprès de CAP NORD, les subventions de la CTM et de l'Etat ayant déjà été contractualisées ;
- **d'autoriser** monsieur le maire à signer tout document pour donner suites à donner à leur décision.

## 13 – DEMANDE D'INCLUSION DE LA VILLE DANS LA LISTE NATIONALE DES COMMUNES

**Rapporteur : madame Carine BERNARD**

Les articles 236 à 248 de la loi dite climat et résilience du 22 août 2021, portant sur l'adaptation des territoires littoraux au recul du trait de côte, en particulier de son article 239 prévoit l'établissement d'une liste nationale des communes, par décret, dont l'action en matière d'urbanisme et de politique d'aménagement doit être adaptée aux phénomènes hydro-sédimentaires entraînant l'érosion du littoral.

Les membres du conseil, à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 31 voix pour :

- **se prononcent favorablement** quant à l'inclusion de la ville de Sainte Marie dans la liste nationale des communes qui sera établie sur proposition de la ministre de la Transition écologique ;
- **autorisent** monsieur le maire à signer tout document relatif cette décision.

## 14 - QUESTIONS DIVERSES

**Madame DIAZ**, en l'absence momentanée de monsieur le maire introduit les questions diverses parmi lesquelles, la dénomination de l'école de Reculée.

Elle indique que monsieur le maire a été approché, il y a de cela deux ans, par monsieur Christian LAPOUSSINIÈRE qui proposait de dénommer l'école du nom des époux MARVEAUX, tous deux directeurs d'école et qui ont beaucoup œuvré au sein du quartier. Cette dénomination figurait également parmi les demandes du conseil d'école.

Les époux MARVEAUX ont été reçus par monsieur le maire, en compagnie de monsieur LAPOUSSINIÈRE. Des recherches ont été faites sur le ressenti des élèves. Ainsi, la douceur et le dévouement de l'épouse ont été mis en avant.

Le projet suit son cours. Par ailleurs, un rafraîchissement de l'établissement sera fait et le chantier sera finalisé cette année.

**Monsieur le maire**, de retour, salue la ténacité de monsieur LAPOUSSINIÈRE et souligne qu'il serait souhaitable que la dénomination se fasse du vivant de madame MARVEAUX, chose pour laquelle, il serait particulièrement satisfait.

Puis, Il précise, concernant les questions diverses, que des images seront projetées afin de faire le point sur les différents chantiers en cours, parmi lesquels :

- le lancement des travaux de redémarrage du stade LOUIS Xercès qui a eu lieu ce matin,
- l'inauguration récente des logements de Reculée,
- la visite des chantiers de la ville, cette semaine, en compagnie d'élus et d'administratifs,
- le nettoyage de la plage de l'Anse Azérot
- le point sur la situation sur les écoles, notamment l'école Cachibous, suite à des fake news concernant la vaccination.

Il invite ensuite monsieur TEDOS à commenter les images projetées.

**Monsieur TEDOS** expose :

### ➤ L'Anse Azérot

- Le mobilier de l'Anse Azérot a été effectué lors d'un chantier d'insertion.
- Une entreprise est intervenue sur le site afin d'enlever les déchets verts, suite au chantier. Des agrès seront installés à cet emplacement pour les sportifs.
- Un agent, embauché par la ville, s'occupe de la partie paysagère du site.

### ➤ Le Tombolo

Ce matin, l'ONF a été reçu en mairie et la directrice demande que la ville vienne en aide à l'ONF pour l'entretien du tombolo.

**Monsieur le maire précise :**

- La ville a exigé de l'ONF que le cheminement sur l'îlet soit réhabilité
- L'ONF souhaite qu'il y ait une rencontre entre les marins pêcheurs, la ville et eux. Car, d'après ces derniers, les sennes sont laissées sur le ponton par les marins-pêcheurs après l'amarrage de leurs canaux et cela abîme le ponton.
- Une réunion tripartite entre la ville, l'ONF et les marins pêcheurs sera organisée, à son initiative.
- Cependant, il a fait part à l'ONF de son profond mécontentement quant à la réhabilitation de l'îlet ; et ajoute que cette demande date de plusieurs années.
- Un courrier a été adressé en ce sens.
- Une date a été arrêtée avec l'ONF afin que les travaux de sécurisation de l'îlet soient réalisés avant la fin du mois de février 2022.
- Une nouvelle rencontre est prévue afin de faire le point sur les autres travaux en cours.

➤ **La plage du bourg**

- Une nouvelle brigade de nettoyage de la plage, composée d'une dizaine d'agents, a été créée. Le responsable c'est monsieur Jean Pierre GUSTAVE.
- La ville a fait l'acquisition d'un tractopelle avec un godet spécial pour le curage des sargasses.

➤ **Le Carrefour de Pain de Sucre**

- L'entreprise CARAIB MOTER travaille sur les abords et la partie paysagère.
- Un Pain de Sucre sera installé au niveau de l'îlot central.

➤ **Le Chantier CTM RD15 au droit de la rivière Romanette**

- Le dynamitage des blocs de pierres est en cours.
- La réouverture de la route est prévue pour le mois de juillet 2022.

➤ **Les logements sociaux**

- L'inauguration des 76 logements de la résidence "Bèlè" à Reculée a eu lieu, il y a de cela une dizaine de jours.

➤ **La visite de chantiers de la ville avec les élus et les administratifs**

- Visite des logements de Fourniols.
- Visite des logements de Cadran.
- Visite de la Place Clarissa JEAN PHILIPPE en vue de la modernisation de la place.
- Visite du stade.

➤ **Le stade LOUIS Xercès**

- Ce matin, le projet a été présenté le projet aux co-financeurs.
- Les travaux devront être réalisés dans les 15 mois qui suivent, à savoir de février 2022 à mars 2023.
- Monsieur le maire rappelle que son objectif c'est de transformer la ville par le biais des logements, des infrastructures sportives etc.... Pour ce faire, il compte sur la collaboration de tous : élus et administratifs afin d'y parvenir.

➤ **Le point sur la situation à l'école maternelle Cachibous**

**Madame DIAZ** indique :

- Des messages diffamants ont été diffusés, sur les réseaux sociaux lundi soir, disant que les enfants ont été vaccinés à l'école Cachibous. Elle précise qu'il s'agit d'une fausse information
- Une visite, avec les services de la ville, a eu lieu mardi matin à l'école afin de rassurer les parents et leur rappeler que la vaccination des enfants ne peut se faire sans l'accord d'un ou des deux parents.
- La Ville, le directeur de l'école ainsi que la maîtresse ont porté plainte pour communication mensongère.



- Une réunion a eu lieu le mardi après-midi avec les directeurs, directrices des écoles de la ville, l'inspectrice de la circonscription, la FCPE, l'UPEM ainsi que les représentants du conseil d'école afin d'échanger sur ce point.
- Les parents ont exigé des excuses publiques de la part du parent incriminé.

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, monsieur le maire remercie les élus, les services administratifs et techniques pour la qualité et la bonne tenue de la séance, et souhaite à tous une bonne soirée.

**FIN DE SEANCE :**                      **19h 04 mn**

Fait à SAINTE MARIE, le 14 février 2022

Pour le maire empêché,  
La 1<sup>ère</sup> adjointe,



\_\_\_\_\_  
Séverine TERMON

